



MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES ET EUROPÉENNES

*Le Secrétaire d'État  
chargé des Affaires européennes*

SECAE/SQ/nm/N°864

Paris, le **24 AVR.  
2009**

Monsieur le Président,

En application de l'article 88-4 de la Constitution, le Secrétariat général du Gouvernement a transmis au Parlement français le texte : **E4243-5- Com (2009) 177** : « Avant-projet de budget rectificatif n° 5 au budget général 2009. État des dépenses par section. Section III. Commission », le 22 avril 2009.

Cet avant-projet de budget rectificatif n°5 pour 2009 vise à introduire dans le budget 2009 le surplus de l'exercice 2008, qui s'élève à près de 1,8 milliard d'euros, ce qui réduira d'autant les contributions des Etats membres au financement du budget de l'Union cette année. Pour la France, l'appel de fonds s'en trouve ainsi diminué de 280,1 millions d'euros.

Le Secrétaire général pour les Affaires européennes vient de me signaler que la Présidence tchèque a inscrit ce projet d'acte communautaire pour adoption lors du Conseil « Affaires générales et relations extérieures » du 27 avril 2009, afin qu'il puisse être ensuite adopté par le Parlement européen lors de sa dernière session plénière, à partir du 5 mai 2009, avant l'interruption de son activité liée aux élections européennes.

Alors que ce projet d'acte communautaire se trouve être en cours d'examen devant le Parlement français, il n'est pas prévu de réunion de la Commission chargée des affaires européennes avant son adoption par le Conseil le 27 avril 2009.

En conséquence, je vous serais très reconnaissant de bien vouloir examiner ce texte selon la procédure d'urgence, afin que la délégation française soit en mesure de prendre position dès lundi.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Bruno LE MAIRE

Monsieur Pierre LEQUILLER  
Président de la Commission en charge des affaires européennes  
Assemblée Nationale

COMMISSION CHARGÉE  
DES AFFAIRES EUROPÉENNES

*Le Président*  
D52/PP/CB

Paris, le 24 avril 2009

Monsieur le Ministre,

Par lettre du 24 avril 2009, vous avez saisi la Commission d'une demande d'examen en urgence de l'avant-projet de budget rectificatif n° 5 au budget général 2009. Etat des dépenses par section - Section III - Commission (document E 4243 - annexe 5).

Une procédure d'urgence arrêtée par la Commission m'autorise, en ma qualité de Président, à me prononcer sur un projet d'acte de l'Union européenne qui lui est ainsi soumis par le Gouvernement.

L'avant-projet de budget rectificatif n° 5/2009 a pour objet d'introduire dans le budget 2009 l'excédent résultant de l'exécution du budget 2008, soit près de 1,8 milliards d'euros, et réduira d'autant les contributions des Etats membres au budget communautaire cette année, en particulier celle de la France pour un montant de 280,1 millions d'euros.

Ce texte devrait être examiné le 27 avril 2009 par le Conseil.

Bien que n'ayant pu consulter la Commission, je crois pouvoir affirmer que ce texte ne paraît pas susceptible de susciter des difficultés particulières. Le Gouvernement peut donc considérer que la Commission approuve ce texte.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma parfaite considération.



Pierre LEQUILLER

Monsieur Bruno LE MAIRE  
Secrétaire d'Etat chargé des affaires européennes  
37 quai d'Orsay  
75351 PARIS CEDEX 07